

LES AÉROPORTS

L'ADJUDICATION DE COMPTOIRS AUX SOCIÉTÉS DE LOCATION DE VOITURES—LE CLASSEMENT DES FABRICANTS D'AUTOMOBILES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en revenir à la question de l'octroi des contrats qui a d'abord été renvoyée au ministre des Transports. Le ministre peut-il confirmer que selon les critères pour l'octroi des comptoirs de location, les principaux fabricants d'automobiles doivent être uniquement classés en vertu des dispositions concernant les comptoirs ouverts?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est probablement vrai. J'aimerais vérifier s'il y en a qui peuvent être classés comme compagnies nationales—je ne vois pas lesquelles—mais de toute évidence si l'on a fait une distinction, c'est entre les compagnies à caractère essentiellement étranger qui font le gros de leurs affaires dans un pays étranger et les compagnies dites nationales en ce sens qu'elles font affaire ici. Toutefois, pour une chose aussi technique, j'aimerais beaucoup qu'on me pose la question par écrit afin que je puisse y répondre en détail.

L'ADJUDICATION DE COMPTOIRS AUX SOCIÉTÉS DE LOCATION DE VOITURES—LE MOTIF DE L'ALLOCATION À LA SOCIÉTÉ OTTAWA MOTORS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): En même temps, le ministre pourrait-il vérifier pourquoi la compagnie Ottawa Motors a reçu le comptoir de l'aéroport d'Ottawa alors qu'elle fait partie du réseau Ford Rent-a-car? Autrement dit, il s'agit d'un des grands fabricants d'automobiles et il semble, du moins à prime abord, que cette compagnie se soit insinuée dans une autre catégorie.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je me ferai un plaisir d'examiner la question. Bien sûr, l'appel d'offres a été fait à l'intention des compagnies locales qui ne faisaient pas de location de voitures ailleurs.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE DE FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT INDIEN POUR QUE M^{lle} LECLERC SOIT MISE EN ACCUSATION

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis que j'ai posé ma question le 20 octobre dernier, au sujet de Marie-Andrée Leclerc, je me demande ce qui se passe, car le gouvernement semble montrer peu d'empressement à intervenir dans cette affaire. De plus, il semble y avoir une énorme différence, entre ce que nous dit le gouvernement au sujet des conditions de vie et de détention de Marie-Andrée Leclerc, et ce que dit la jeune fille dans une lettre toute récente adressée à ses parents. Donc, encore une fois, je demande au gouvernement canadien de faire pression auprès du gouvernement indien, afin que M^{lle} Leclerc soit mise en accusation le plus tôt possible, et par le fait même, obtienne justice.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, depuis les dernières nouvelles que nous avons reçues, nous avons continué de nous renseigner, par l'intermédiaire de notre haut-commissaire en Inde, sur la situation de M^{lle} Leclerc. Selon le dernier communiqué que nous avons reçu et que voici, M^{lle} Leclerc est détenue aux termes de la loi sur le maintien de la sécurité intérieure en Inde pour des crimes qu'elle aurait commis à la fois en Inde et à l'étranger. Les allégations d'actes criminels font l'objet d'une enquête, et les autorités indiennes ont décidé de garder M^{lle} Leclerc en détention préventive en attendant la fin de l'enquête. C'est alors seulement que l'on pourra porter des accusations si elles paraissent justifiées.

A propos de la dernière question du député, il y a à peine deux semaines, le 5 novembre, notre haut-commissaire a présenté d'autres instances aux autorités indiennes leur demandant de faire diligence, et j'ai appris qu'il avait réussi non seulement à assurer à M^{lle} Leclerc des services consulaires mais aussi à faire améliorer les conditions de sa détention. Je suis sûr que le député comprend que c'est le mieux que nous puissions faire en l'occurrence.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

PROPOSITION D'INTERDICTION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LES RIVIÈRES DES ANGLAIS ET WABIGOON EN RAISON DE LA POLLUTION PAR LE MERCURE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le ministre a annoncé hier que le gouvernement ne songeait plus à créer un parc national pour résoudre le problème de la pollution par le mercure dans les réserves indiennes de White Dog et de Grassy Narrows, le ministre appuie-t-il la demande unanime des conseils de bandes qui désirent que l'on interdise la pêche sportive dans les rivières des Anglais et Wabigoon comme première étape d'une solution à ce problème, et va-t-il demander au gouvernement provincial d'accéder à cette demande?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, vendredi prochain, je m'entretiendrai avec M. Bernier à ce sujet et au sujet d'autres questions. Quant à celle que signale le député, nous n'avons pris aucune décision définitive, mais je préconiserai une solution de concert avec M. Bernier quand je le rencontrerai la semaine prochaine.

DEMANDE DE MÉCANISMES PERMETTANT LA NÉGOCIATION DIRECTE ENTRE LES CONSEILS DE BANDES ET LE MEER

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Étant donné la déception qu'éprouvent les chefs autochtones dans leurs rapports avec les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre voudrait-il établir des mécanismes autorisant les conseils de bandes à traiter directement avec le MEER et les autres organismes fédéraux afin de faciliter l'adoption de mesures économiques au profit des autochtones de cette région dont les moyens de subsistance ont été détruits par la pollution causée par la Reed Paper Company?